



COMMUNE DU BEMONT

Secrétariat communal - Les Cufattes 85b - Tél. 032 951 16 24 - Mail: secretariat@lebemont.ch
www.lebemont.ch

Nuisances diverses

L'Office de l'environnement vient de mettre en ligne une nouvelle page sur son site internet:

(<http://www.jura.ch/DEN/ENV/Nuisances.html>)

Cette page fournit des idées et des outils en cas de nuisances ayant un lien avec la protection de l'environnement (au sens large), nuisances constatées ou ressenties dans la population. On entend par nuisances *«tout facteur perceptible constituant une gêne notable ou un préjudice pour la santé, le bien-être ou l'environnement»*.

Annnonce de nuisances

Que faire si vous êtes gêné-e par du bruit, des odeurs, de la lumière, des poussières ou des fumées provenant d'un voisin ? Cette page, dédiée aux autorités communales et aux personnes gênées par des nuisances, vous renseigne sur la marche à suivre.

Selon la conception de la loi fédérale sur la protection de l'environnement, le principe de prévention vise à limiter les émissions de polluants, et non à les éliminer complètement. Dès lors, il doit être admis que de légers désagréments doivent être tolérés. C'est notamment le cas s'il n'est pas possible pour l'auteur des nuisances d'y remédier facilement.

Le niveau d'admissibilité d'une nuisance reste bien souvent difficile à définir, raison pour laquelle il appartient en premier lieu à l'auteur des nuisances et aux personnes incommodées de trouver une solution à l'amiable. Si tel ne peut être le cas, l'autorité communale est la première instance de traitement des plaintes. Les services de l'Etat interviennent en appui des communes pour les cas complexes nécessitant des connaissances approfondies de la législation concernée ou lorsque des décisions formelles doivent être prononcées.

Le site internet de l'Office de l'environnement met à disposition des formulaires de gestion et d'annonce de nuisances.

Le conseil communal